

Saint- Martin -d'Hères, le 13 avril 2016



Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 8 avril 2016

N° 08 D 08.04.2016

Le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 8 avril 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

4.3 Remise gracieuse (Société CABRILOG)

Considérant que le 12 mars 2001, la société CABRILOG a signé une convention de partenariat avec l'UJF et le CNRS afin de valoriser un savoir-faire et le logiciel « Cabri-géomètre II » développés au sein du Laboratoire LSD2/Leibnitz (anciennement LJK) ;

Considérant qu'au regard des dispositions de cette convention, la société CABRILOG a contracté une dette composée :

- d'une part, du montant correspondant à la cession de la marque/du logiciel/du savoir-faire ;
- d'autre part, du montant de reliquat de royalties sur le logiciel Cabri II.

Considérant que plusieurs avenants ayant pour objet de rééchelonner la dette sur les exercices 2004 à 2007 ont été signés ;

Considérant que les parties ont signé le 23 décembre 2008 une convention relative à un abandon de créance à hauteur de 297 967 € avec clause de retour à meilleure fortune ;

Considérant qu'au 31 décembre 2015, la société CABRILOG reste redevable de la somme de 434 222.17 € TTC

Considérant que cette créance a fait l'objet de la part de l'ex-UJF de deux provisions respectivement :

- sur l'exercice 2010 d'un montant de 299 000 €,
- sur l'exercice 2012 d'un montant de 135 000 € soit un total de 434 000 € ;

Considérant les difficultés financières de la société CABRILOG ;

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la remise gracieuse au profit de la société CABRILOG de sa créance d'un montant de 434 222.17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes adopte à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de remise gracieuse de la créance de la société CABRILOG d'un montant de 434 222.17 € TTC.

Membres en exercice : 37

Membres présents : 25

Membres représentés : 10

Nombre de votants : 35

Voix pour : 28

Abstentions : 7

Publié le : 28/04/16

Transmis au Rectorat le : 28/04/16

Fait à St -Martin -d'Hères, le 13 avril 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benelle
Joris BENELLE